

## LES VISITES ACCOMPAGNEES

**Dénomination :** Service de Visites Accompagnées en lieu neutre

**Localisation :** Moûtiers

**Publics :** 10 places pour des enfants confiés auprès de familles d'accueil, ordonnées par le juge des enfants.

**Territoire de recrutement du public :** Ce service de proximité s'adresse à des familles habitant dans la vallée de la Tarentaise. Les enfants peuvent être domiciliés dans différentes communes de Bourg St Maurice à Albertville.

### **Méthodologie d'intervention**

Le juge des enfants ordonne un droit de visite en présence d'un tiers et confie l'exécution de cette mesure au service gardien, la Délégation Territoriale à la Vie Sociale qui nous demande sa mise en œuvre.

### **Modalités d'intervention**

Selon la demande de la Délégation Territoriale, nous distinguons plusieurs modes d'intervention :

- Présence continue de l'accueillant,
- Présence plus souple de l'accueillant pouvant se décaler dans une pièce contiguë,
- Pas de sortie extérieure autorisée,
- Sorties autorisées en présence de l'accueillant,
- Sorties libres cadrées dans le temps, avec un début et une fin de rencontre dans les locaux (Passage de bras).

### **Organisation spécifique**

Parents et enfant (seul ou fratrie) se rencontrent dans les locaux en présence d'un tiers accueillant. La durée des visites varie d'une heure à trois heures. Leur rythme peut être hebdomadaire, bi mensuel, mensuel.

Ces temps peuvent s'articuler le matin, le midi autour d'un repas, l'après-midi ou en fin de journée, en adéquation aux besoins et à l'âge de l'enfant ainsi qu'aux disponibilités du parent.

L'équipe se compose de 3 accueillants (éducateurs) à temps partiel qui encadrent en alternance les visites, 1 psychologue et 1 chef de service.

Un travail de collaboration est engagé autour de la construction d'une fiche navette entre l'unité de visites accompagnées et la Délégation Territoriale à la Vie Sociale.